

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 664

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 98, insérer l'alinéa suivant :

« Dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les efforts engagés par le Gouvernement pour »revivifier« la deuxième section, qui fera l'objet d'un examen par le Parlement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, le groupe parlementaire LFI-NUPES demande de présenter un Parlement, dans un délai de deux ans, un rapport sur les efforts engagés par le Gouvernement pour 'revivifier' la réserve opérationnelle de deuxième niveau.

Il s'agit-là d'un engagement pris par le ministre. Nous proposons la suppression de ce régime d'exception obsolète institué par Louis-Philippe. Le ministre s'est engagé à réfléchir sur une 'revivification' la deuxième section. Il s'engage ainsi à remettre à la représentation nationale un rapport sur ces efforts de revivification et les mesures qu'elle devrait engendrer.